



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 18 septembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/35 de la Municipalité, du 30 août 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Matthieu Blanc et consorts « Economiser l'eau pour et par les Lausannois » ;
2. de charger la Municipalité de mettre en oeuvre la mesure visant à interrompre le débit durant la nuit d'environ 160 fontaines du centre-ville. Le montant total de l'équipement des 160 fontaines est estimé à CHF 800'000.- La mesure sera financée sur une période de 5 ans par le Fonds pour le développement durable pour un montant de CHF 650'000.-, ainsi que par le budget annuel du Service de l'eau (env. CHF 30'000.- par an). Les services concernés se chargeront de la coordination générale et du génie civil et de l'installation des équipements ;
3. de prélever sur le Fonds du développement durable un montant total de CHF 650'000.- sur une période de 5 ans pour le financement des mesures visant à interrompre le débit durant la nuit d'environ 160 fontaines du centre-ville ;
4. de charger la Municipalité d'élaborer un règlement et de mettre en oeuvre un subside visant à encourager la réutilisation des eaux pluviales, en mettant en place un système de subside lié aux volumes de cuve entre 150 et 500 litres et un montant de CHF 150.- à 500.-, financé par le Fonds pour le développement durable jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par an et pour une durée de 3 ans ;
5. de prélever sur le Fonds du développement durable un montant total de CHF 150'000.- sur une période de 3 ans pour encourager la réutilisation des eaux pluviales par la mise en oeuvre d'un système de subside.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-huit septembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 18 septembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Pierre Conscience et consorts « *Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-huit septembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 18 septembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Henri Klunge « *Un drone, mais pour quoi faire ?* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-huit septembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 18 septembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/52 de la Municipalité, du 26 octobre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la réponse et de la politique de la Ville de Lausanne au sujet de l'asile ;
2. de faire sienne la déclaration de mai 2017 de l'Initiative des villes pour la politique sociale intitulée : déclaration « Ville-refuge » ;
3. d'approuver la réponse au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer « Lausanne Ville-refuge ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-huit septembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^{ème} séance du mardi 18 septembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Claude Calame « *Pour une pièce d'identité municipale à Lausanne* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-huit septembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^{ème} séance du mardi 18 septembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de Mme Latha Heiniger (soc.) et consorts : « *FASL – Ville de Lausanne : quelle collaboration suite aux évaluations 2018 ?* » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de M. Johann Dupuis□, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne en compte dans sa future politique d'animation socioculturelle, les propositions de réforme émanant des centres, des animatrices et animateurs socioculturels et les consulte lors des prochaines démarches. »

la résolution de l'interpellatrice□, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intègre dans la réponse au postulat Aubert 'Animation socioculturelle lausannoise. Faut-il municipaliser la FASL ?' l'étude des différentes stratégies (partenariat, gouvernance, finance, ressources humaines, etc.) pour la réalisation de la vision, de la mission, des objectifs et de l'évaluation de sa politique de l'animation socioculturelle. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-huit septembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :